

réduire l'importation des pays à main-d'œuvre peu coûteuse, il en résultera la création de 20,000 emplois.

Il semble, monsieur l'Orateur, qu'il est d'une importance capitale pour notre gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent, non seulement afin de maintenir les emplois au pays, mais même d'en accroître le nombre.

Toujours dans le domaine des importations, monsieur l'Orateur, en 1954, le Japon exportait deux millions de livres de produits textiles au Canada, alors qu'en 1967, il en exportait 37 millions de livres.

En 1954, nous avons importé de l'Europe de l'Est un million de livres de ces produits, alors qu'en 1967, ces importations atteignaient 20 millions de livres.

Toujours en 1954, d'autres pays exportaient au Canada un demi-million de livres de produits textiles, alors qu'en 1967, il nous en arrivait 15 millions de livres.

Ne cherchons pas plus loin, monsieur l'Orateur, la cause du malaise qui sévit dans l'industrie textile. Les importations en trop grandes quantités nuisent aux ouvriers de ce pays.

Le filé de nylon qui se vend au Japon à \$2.20 la livre se vend au pays à 80c. la livre. N'est-ce pas suffisant, monsieur l'Orateur, pour convaincre le ministre qu'il y a lieu de prendre les mesures susceptibles de supprimer un tel état de choses le plus tôt possible?

Je l'ai dit, et je le répète, monsieur l'Orateur: je crois que la formation de la Commission ayant pour tâche de faire une étude des filés et des importations est inutile. Nous n'allons cependant pas nous y opposer, de peur de fournir au gouvernement l'occasion de nous attribuer les délais qui seraient défavorables à la main-d'œuvre. Nous allons collaborer dans la mesure du possible, et si nous avons la certitude que, lorsque cette mesure sera déferée au comité, nous pourrions faire adopter certains amendements, nous accorderions d'emblée notre appui. Mais je crois que nos amendements seront traités de la même façon que ceux qui ont été proposés par des députés de l'opposition au sein d'autres comités. On n'en tiendra tout simplement pas compte.

L'hon. M. Pepin: Pas s'ils ont quelque valeur.

• (12.40 p.m.)

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, cette mesure est prise beaucoup trop tard. Le peu que le gouvernement peut faire actuellement, il le fait, mais beaucoup trop tard. Il aurait dû le faire il y a longtemps, car en juillet 1968, les autorités de l'industrie textile, soit la Confédération des syndicats nationaux de Montréal, les Ouvriers unis des textiles d'Amérique de Montréal, l'Union des ouvriers du textile d'Amérique, Don Mills, en Ontario, et l'Institut canadien des textiles de Montréal présentaient les causes du malaise dans l'industrie textile. Au fait, on peut lire, à la page 16 de ce mémoire, et je cite:

La situation actuelle nous impose le choix entre deux lignes de conduite dont l'une peut conduire à un fléchissement constant de la production, de l'emploi, des investissements et du niveau social des localités dont les industries sont exposées à la concurrence de produits à bas prix de revient.

L'autre, au contraire, peut assurer la viabilité et l'expansion d'une industrie textile canadienne capable de concourir au progrès économique du pays. La première de ces éventualités n'a certes rien d'encourageant, mais on ne doit pas laisser ignorer qu'elle peut devenir une réalité.

Dans les recommandations, on suggérait, et je cite:

Cette politique devrait

(a) enrayer toute autre dislocation du marché résultant de l'abus de prix inférieurs à la normale et d'un afflux rapide et massif de marchandises dans de nouveaux secteurs du marché canadien;

(b) empêcher toute concentration injustifiable d'importations perturbatrices...

(c) éviter l'érosion persistante résultant de ce que de nouvelles sources d'exportations perturbatrices viennent, l'une après l'autre, disloquer d'autres secteurs du marché existant;

(d) déterminer une tendance selon laquelle le Canada absorberait une part juste et raisonnable des exportations des producteurs à bas prix de revient,...

(e) et, par-dessus tout, permettre aux industries des textiles et du vêtement d'offrir, de façon plus continue, des possibilités d'emploi plus nombreuses et plus rémunératrices.

Voilà, monsieur l'Orateur, les recommandations qui étaient alors faites au gouvernement et qui ont été totalement ignorées.

D'autres instances ont également été faites.

Monsieur l'Orateur, l'industrie textile n'a jamais demandé de faveur particulière; elle ne demande pas de subventions, mais simplement de continuer à offrir des emplois aux Canadiens et à poursuivre sa contribution à l'avancement de l'économie canadienne. Malgré ce désir d'un secteur important de l'économie de notre pays exprimé à plusieurs reprises, le gouvernement a toujours fait la sourde oreille. En effet, il a toujours ignoré les demandes présentées par cette industrie.

Dans l'industrie de la chemise, on a la preuve que l'enquête d'une Commission, actuellement, n'est pas nécessaire. On a la preuve que tout est connu. Les mesures appropriées sont connues également. Il ne reste au gouvernement qu'à les appliquer.

Les ouvriers de l'industrie textile qui ont perdu leur emploi, les manufacturiers de produits textiles, dans le domaine de la chemise et d'autres vêtements, qui ont été obligés de fermer leurs portes ne peuvent pas arriver à s'expliquer l'indifférence avec laquelle le gouvernement les a traités.

Le gouvernement mérite d'être sévèrement jugé à ce sujet.

M. Comeau: C'est vrai!

L'hon. M. Ricard: Lors d'un colloque qui a eu lieu le 14 juin 1969, le ministre de l'Industrie et du Commerce disait:

Au mois de décembre (1969), j'aurai à faire une déclaration en accord avec ce que je viens de promettre maintenant. J'espère qu'elle sera favorable et, de toute façon, si elle ne l'est pas, je confesserai publiquement à ce moment-là que nous avons échoué.

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, je l'ai fait au mois de mai avec cinq mois de retard. Est-ce criminel?

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, pour le ministre, une période de cinq mois, ce n'est pas beaucoup, mais pour le père de famille...

L'hon. M. Pepin: Oh! non...

L'hon. M. Ricard: ...sans emploi pendant cinq mois, c'est beaucoup trop...

L'hon. M. Pepin: C'est beaucoup trop facile comme argument, monsieur le président. Il est évident que l'honorable député n'a pas été ministre longtemps.